

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MARS 2021

Le 11 mars 2021, à 20 h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 06/03/2021.

Etaient Présent(e)s : Mmes MICHEL-EBERLAND-SUSSELIN-DURAND-GIL-SOUBEYRAND-DEMOMENT-
Mrs MARAINE –CERVINO –VINCENT-CHAMPETIER

Secrétaire de séance : M. Vincent CERVINO

Délibération sur le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget M14

Mme la maire rappelle au conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme la Maire propose au conseil municipal d'adopter cette disposition dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Elle demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, à savoir :

107 119 : 4 = **26 779.75 €** (plafond)

La dépense concernée est la suivante :

Participation aux travaux d'électrification rurale et d'éclairage public par le SDE 07 :

-participation travaux E.R pour 2021 : 3705.92 € (article 2041582 –bâtiments et installations)

-participation travaux E.R parcelles B1031 et B1033 (article 2041582)

-participation travaux Eclairage Public parcelles B1031 et B1033 (article 2041582)

TOTAL : 6974.75 €

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à mandater des dépenses d'investissement d'un montant de 6974.75 € (inférieur au plafond de 26779.75 €) dans l'attente du vote du budget 2021.

Adopté à l'unanimité.

Délibération relative à la mise à disposition du « service mutualisé » de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

La Maire expose aux conseillers qu'en application des articles L 422-8 du code de l'urbanisme, les communes peuvent disposer du « service mutualisé » de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour l'étude technique des demandes de permis, de certificats d'urbanisme, des déclarations préalables ou autres autorisations qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ce service.

A cet effet, et conformément à l'article R 423-15 du code de l'urbanisme, dans le cas où la commune décide, par délibération de son conseil municipal, de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, une convention doit être conclue. Celle-ci s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et la Communauté de Communes, service instructeur, qui, tout à la fois :

-respectent les responsabilités de chacun d'entre eux,

-assurent la protection des intérêts communaux,

-garantissent le respect des droits des administrés.

Elle précise, notamment, les obligations que le Maire et la Communauté de Communes

s'imposent mutuellement, définit les tâches incombant respectivement à chacune des parties, ainsi que les dispositions financières établies selon le principe de répartition du coût du service adopté lors du Conseil Communautaire du 11 septembre 2014.

La Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce service mutualisé.

Le Conseil Municipal, décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, dans le cadre du service mutualisé crée à cet effet, approuve le principe d'une convention à passer avec la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche définissant les tâches et responsabilités de chacune des parties ainsi que les conditions financières du service, et autorise la Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération relative à l'autorisation de valider le schéma directeur d'Eclairage Public concernant la mise en place d'ampoules à économie d'énergie et à diminuer l'intensité lumineuse.

Madame la Maire rappelle la délibération du 30 juin 2017 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07. Elle donne le détail des premiers éléments chiffrés pour le remplacement des luminaires qui seront équipés de lampe « LED ». Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

- Le coût estimatif de l'opération s'élève à 56 400 € HT.
- Le coût restant à la charge de la commune s'élèverait à 28 200 € HT
- Etalé sur 6 ans soit 4700 € par an à inscrire au budget.
- Economie sur la puissance installée : 3.9 KVA
- Economie sur la puissance consommée : 17060 KW/h
- Economie théorique sur la consommation : 2380 €
- Economie sur la maintenance : 526 €
- Economie totale du projet : 2906 € /an

Le conseil municipal décide de : valider le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07 concernant le remplacement de 81 lanternes à économie d'énergie et afin de diminuer l'intensité lumineuse.

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions de la CCGA et des syndicats

- Commission O.M :

- Une expérimentation concernant le tri des biodéchets a été menée durant l'été 2020 par Vignature auprès de 23 restaurateurs volontaires. Cela a permis de produire 50 tonnes de compost. A voir si cette expérience peut être réalisée à plus grande échelle avec le SICTOBA.

- Des bacs supplémentaires vont être installés avant l'été sur les PAV pour augmenter le volume de collecte disponible.

- Mise en place d'un comité d'usagers pour être force de proposition à la C.C.G.A.

- **Commission Economie** : elle aura lieu le jeudi 18 mars à la salle Papillon à Lanas.

- **Commission Urbanisme** : Deux réunions de travail prévues : une aux Vans dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) le jeudi 18 mars et une restitution de la démarche étudiante baptisée « Atelier hors les murs » dans le cadre du PLUi le lundi 22 mars à 18 h en webinaire.

Le CAUE propose des formations dan le cadre de l'urbanisme.

- Communauté de Communes (CCGA) :

- Projet de mutualisation d'achat et de préparation des repas servis dans les cantines. Une réunion des élus de la CCGA est en prévision.

- Dans le cadre de l'appel à projet « Petites villes de demain » un chef de projet va être embauché avec une prise en charge financière de 80 % par l'Etat et 20 % par les communes de Ruoms et Vallon Pont d'Arc. Une convention va être co-signée entre les différents partenaires.

- Devenir du plateau des Gras :

- Rencontre avec le SEBA, le SIVOM, la CCGA, le SDEA et la commune de Lanas le 4 mars 2021 avec la proposition de l'achat des terrains appartenant à Mr Monfredo par le SDEA pour la création d'une zone d'activités sur 15 ha avec 30 lots environ pour l'installation de petites entreprises et pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur 10 ha par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône). Un devis pour amener l'eau a été estimé à 80 000 euros par le SIVOM. Lanas n'est pas en zone AU, ce qui laisse entrevoir la possibilité de faire une modification simplifiée du PLU pour changer 2 zonages, sans avoir à refaire le PLU complètement.
- Prochaine réunion avec le SDEA, les services de l'Etat, la Com Com et la mairie le 25 mars 2021 à 14 h.

Divers

- Rencontre avec M. Lagrange, ancien trésorier de Vallon,. Dans le cadre de la restructuration de la DGFIP il devient Conseiller aux décideurs locaux. (CDL) pour le SGC d'Aubenas. Son rôle consiste à aider et à former le personnel pour une meilleure maîtrise de la gestion comptable.
 - Vaccination : des plus de 75 ans : toutes les personnes de la liste envoyée à l'hôpital ont un rendez-vous.
 - L'agent communal titulaire en maladie ordinaire vient d'être reconnu en maladie professionnelle.
 - Annulation du concert du 20 mars de Labeaume en musique
 - Dans le cadre de la quinzaine du compostage de proximité du 27 mars au 10 avril, Simon Charpentier (Technicien environnement) propose ses compétences pour la gestion des déchets avec une sensibilisation un jeudi matin à l'enclos.
 - Des nouvelles propositions de vente itinérantes ont été faites à la mairie et sont à l'étude : vente de poulet rôti tous les 1ers jeudis du mois, installation d'un camion pizza une fois par semaine, vente de pâtisserie.
- Dates des élections Départementales et Régionales : dimanches 13 et 20 juin 2021.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.